


# POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU SPORT

JUILLET 2019







Depuis novembre 2017 et le lancement d'une concertation nationale pour repenser la gouvernance du sport, France urbaine prend activement part aux réflexions menées pour convenir d'un modèle adapté aux enjeux contemporains et aux besoins de nos concitoyens. La mobilisation des associations d'élus, de l'Etat, du mouvement sportif et des acteurs économiques et sociaux incitait à la refonte d'une gouvernance partagée à responsabilité répartie, préfigurant la mise en place de l'Agence nationale du sport (ANS).

Le soutien à la haute-performance et le développement du sport pour tous apparaissent aujourd'hui comme les deux piliers à partir desquels se déclineront les orientations en matière de politiques sportives. Ces axes stratégiques concernent directement les collectivités territoriales en tant que financeurs et ensemble des politiques publiques sportives : le bloc local – au premier chef les grandes communautés, métropoles et grandes villes – finance en effet plus de 80% des équipements sportifs, tout en contribuant à la vitalité du tissu associatif local, animé par de nombreux bénévoles.

Dans une première contribution diffusée en juin 2018, France urbaine avait rappelé l'importance de concevoir le sport en transversalité, en cohérence avec les politiques publiques mises en œuvre dans les territoires : santé, mobilité et accès aux équipements, vivre-ensemble et cohésion sociale, développement durable, égalité des genres, etc. Il s'agissait alors, en plein débat sur la nouvelle gouvernance du sport, d'affirmer que le sport, qui relève d'une mission de service public, devait être appréhendé comme un investissement de moyen et long terme et non comme une charge.

L'installation de l'ANS, dont France urbaine est membre fondateur, entérine une nouvelle gouvernance du sport qui doit désormais s'ancrer localement et correspondre aux principes exprimés dans le Manifeste d'Arras de France urbaine (mars 2017) : une autonomie d'action et de décision des collectivités territoriales, condition essentielle pour qu'elles puissent assumer pleinement leurs responsabilités dans le cadre d'un dialogue renforcé avec l'Etat.

Par cette contribution, les élus de France urbaine, maires de grandes villes, présidents de métropoles et de grandes agglomérations entendent ainsi proposer des orientations qui profitent au développement du sport dans les territoires et à l'ensemble des politiques publiques.

## POUR UNE CLAIRE REPARTITION DES ROLES ENTRE ETAT ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

France urbaine est convaincue que les revendications sociales qui se sont récemment exprimées ne peuvent trouver de réponses que dans et par les territoires. La nouvelle architecture territoriale du sport coïncide avec les récentes annonces d'une étape de décentralisation et d'une réorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agit là de clarifier la répartition des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales et d'assurer, partant, une meilleure lisibilité des compétences de chacun en confortant le principe de libre administration des collectivités.

### Les élus de France urbaine proposent :

- Un Etat garant de la cohésion nationale, engagé sur les questions d'éthique, de lutte contre le dopage et de résorption des inégalités sociales et territoriales dans l'accès au sport afin notamment de rapprocher de la pratique sportive les publics qui en sont éloignés ;
- Une clarification de l'organisation des services de l'Etat dans les actions menées en matière de politiques sportives. La réorganisation des services déconcentrés de l'Etat doit favoriser leur implication dans les politiques publiques en lien avec le sport, à l'instar des Agences régionales de la santé (ARS) avec le sport sur ordonnance et le sport-santé, des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) avec l'économie circulaire et sociale et solidaire (ESS) ;
- Une mobilisation forte de toutes les collectivités territoriales dans l'organisation des politiques publiques sportives, sport pour tous et sport de haut-niveau et une gestion au « cas par cas » du sport professionnel grand public ;
- L'inscription du sport dans les schémas territoriaux, plans de développement et autres projets de territoire, dans une approche globale et intégrée (SRADDET, SRDEII, PLUi, contrats de ville, etc), fondée sur l'alliance des territoires.


## CONFERENCES REGIONALES DU SPORT ET CONFERENCES DES FINANCEURS : ADAPTER L'ORGANISATION DU SPORT DANS LES TERRITOIRES

Si le sport a été longtemps appréhendé comme une variable d'ajustement, alors qu'il est présent et financé sur tous les territoires, la transversalité et l'imbrication des politiques publiques en font aujourd'hui une composante essentielle de l'action publique locale. Le modèle de gouvernance partagée mobilisant les collectivités territoriales, l'Etat, le mouvement sportif et le monde économique et social doit, pour l'avenir, constituer le socle du développement du sport dans les territoires. En la matière, France urbaine soutient la constitution de Conférences régionales du sport, au sein desquelles pourra être élaboré le plan de développement du sport pour chaque Région, sans qu'un chef de filât ne prévale pour autant. Symétriquement, la nomination du Préfet de région comme référent territorial de l'ANS ne saurait répondre à une quelconque tutelle de l'Etat sur les orientations territoriales du sport.

### Les élus de France urbaine proposent :

Une représentation équitable, au sein des Conférences régionales du sport, de chaque strate de collectivités territoriales que sont la commune, l'EPCI (de la communauté de communes à la métropole), le Département, la Région, afin de garantir une prise en compte optimale des enjeux et défis des territoires dans leur diversité ;

- La désignation dans chaque région d'un(e) président(e) issu(e) des territoires, élu(e) à la majorité qualifiée, pour une période de deux ans, qui sera garant(e) de la prise en compte des spécificités locales ;
- La mise en place dans chaque région d'une Conférence des financeurs qui mobilisera l'ensemble des entités qui soutiennent financièrement le sport dans les territoires. Elle se réunira au moins deux fois par an et autant que de besoin, en amont de la convocation de la Conférence régionale du sport. En tant que lieu de délibération, la Conférence régionale du sport prendra connaissance et arbitrera, de manière collégiale, les orientations proposées par la Conférence régionale des financeurs ;
- Une libre installation de conférences de financeurs dédiées, à l'instar d'une Conférence des villes qui permettra de mobiliser l'ensemble des villes, agglomérations et métropoles sur le périmètre régional afférent ;
- Le positionnement des Conférences régionales du sport comme guichets uniques, permettant d'être les interlocuteurs privilégiés d'acteurs associatifs locaux, de fédérations, d'entreprises, en lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elles pourront également recevoir en direct les fonds européens (FSE/FEDER) et les produits du mécénat d'entreprises.



L'organisation territoriale du sport ne doit pas être un décalque de l'ANS et de sa gouvernance nationale constituée. Les élus urbains demandent à ce que la structuration sportive locale fasse preuve d'agilité, au nom de l'expérimentation et de la différenciation territoriale.

Cette gouvernance territoriale du sport devra disposer d'une autonomie de décision suffisante. Cette logique répond à la nécessaire territorialisation des politiques sportives, qui puisse répondre au mieux aux besoins des territoires et préoccupations des citoyens.

Avec les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 et autres grands événements sportifs d'envergure internationale qui se déroulent dans les grandes villes et métropoles, ces prochains mois seront décisifs pour mettre en place, non pas un seul, mais des modèles d'organisation territoriale du sport. L'objectif à atteindre est bien le développement de la pratique physique et sportive et un accompagnement pérenne de la haute-performance, en lien avec tous les acteurs dont les fédérations sportives.





22 rue Joubert 75009 Paris  
+33(0)1 44 39 34 56  
franceurbaine@franceurbaine.org

[www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)